

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 30 JUIN 2015 À 18 HEURES 30

N° 4 - 104 / 2015 : CONTRAT RÉGIONAL UNIQUE

L'An Deux Mille Quinze, le 30 juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 30 juin 2015 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Gisèle DEDIEU), Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Marie-Louise AT), Philippe BONNECARRÈRE, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON (pouvoir de Jean-Michel BOUAT), Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Bruno CRUSEL (pouvoir de France GERBAL-MÉDALLE), Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT (pouvoir de Najat DELPEYRAT), Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membre suppléant présents votant : Monsieur Philippe GRANIER

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, messieurs, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Gisèle DEDIEU (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Jean-Michel BOUAT (pouvoir à Steve JACKSON), Marie-Louise AT (pouvoir à Gisèle DEDIEU), France GERBAL-MÉDALLE (pouvoir à Bruno CRUSEL), Patrice BEDIER, Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Najat DELPEYRAT (pouvoir à Pierre DOAT), Sarah LAURENS, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Claude JULIEN, Hélène MALAQUIN.

Membres suppléants : Mesdames, monsieur, Marie-Claude VABRE, Françoise FEUGEAS, Thierry LAFUENTE.

Présents : 47

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 30 JUIN 2015**N° 4 - 104 / 2015 : CONTRAT RÉGIONAL UNIQUE**

Pilote : Direction générale des services

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Lors du lancement de la préparation des Contrats de Plan Etat-Région 2014-2020, l'Etat a défini leurs priorités et leur contenu. Ainsi, le volet territorial du CPER n'intégrerait plus la possibilité de contractualisation entre l'Etat, la région et les territoires, à l'exception notamment de la métropole toulousaine et des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La région Midi-Pyrénées a donc décidé d'accompagner les territoires, au-delà du cadre fixé pour le nouveau CPER, au moyen de ses nouvelles politiques contractuelles dont elle a défini les principes et les critères depuis l'assemblée permanente du conseil régional du 26 juin 2014.

Dans ce cadre, la région a proposé aux agglomérations, aux parcs naturels régionaux et aux pôles d'équilibre territorial et rural de mobiliser, dans le cadre d'un contrat unique, l'ensemble de ses dispositifs et moyens financiers.

Afin de répondre à cette proposition, le bureau communautaire, lors de sa réunion du 18 novembre 2014, a constitué en son sein un groupe de travail chargé d'élaborer le projet d'agglomération et le contrat régional unique. Ce travail est à la base de la stratégie de développement de la communauté d'agglomération, présentée dans l'article 3 du projet de contrat régional unique.

Le Contrat Régional Unique d'Agglomération de l'Albigeois, dont le projet est joint en annexe, a pour objet d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la région, la communauté d'agglomération et le département du Tarn pour agir :

- en priorité pour la croissance et l'emploi dans le territoire albigeois en lien avec les territoires environnants situés dans la zone d'emploi d'Albi,
- pour le renforcement de la cohésion sociale territoriale notamment dans le cadre de la politique de la ville,
- pour l'attractivité et le rayonnement du territoire de l'Albigeois.

Il sera conclu pour une première période de 3 ans à l'issue de laquelle une révision permettra de l'adapter au cadre d'intervention de la future région et au transfert de compétences résultant de la réforme territoriale en cours.

L'article 3 du contrat présente la stratégie de développement de notre agglomération : après un retour sur l'évolution de notre territoire depuis 2003, est esquissé un nouveau projet d'agglomération à horizon 2030, qui s'inscrit en continuité du premier projet d'agglomération établi en 2003, dont les objectifs, retenus par le bureau communautaire, seront de :

- favoriser toutes les énergies positives,
- conforter le cadre de vie d'excellence,
- renforcer l'Albigeois comme place de référence régionale,

Il est proposé en outre développer des relations avec les autres intercommunalités de la zone d'emploi d'Albi qui participeront à la gouvernance des nouvelles politiques contractuelles régionales au niveau de cette zone d'emploi.

L'article 4 détaille les axes prioritaires d'intervention de la région ; en fin de chaque axe sont indiquées les actions envisagées à titre indicatif par la communauté d'agglomération et les communes. En fin d'article, un tableau fait la synthèse de ces actions.

L'article 5 précise les dispositions spécifiques de l'intervention de la région ; l'article 6 expose le mode de gouvernance des politiques contractuelles régionales.

Le projet de contrat qui vous est présenté n'est pas encore définitif dans la mesure où il fait l'objet d'échanges et de concertation avec la région, qui procède actuellement à des ajustements dans ses critères d'intervention, et le département ; mais son économie générale ne devrait pas être modifiée. Aussi, afin de permettre sa signature et sa mise en œuvre rapide après la validation des commissions permanentes du département du Tarn et de la région Midi-Pyrénées, je vous propose de l'approuver dès maintenant et d'autoriser monsieur le président à le signer.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau du 16 juin 2015

Vu le projet de contrat régional unique d'agglomération de l'Albigeois 2015-2017/2020,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, par 45 voix pour et 4 abstentions (madame Dominique MAS, monsieur Pascal PRAGNÈRE, monsieur Fabien LACOSTE avec pouvoir d'Élodie NADJAR).

APPROUVE le projet de contrat régional unique d'agglomération de l'Albigeois 2015-2017/2020.

AUTORISE monsieur le président à signer ledit contrat et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
Fait le 30 juin 2015,

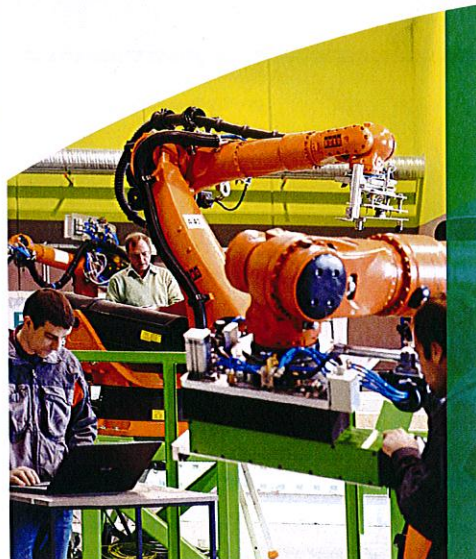
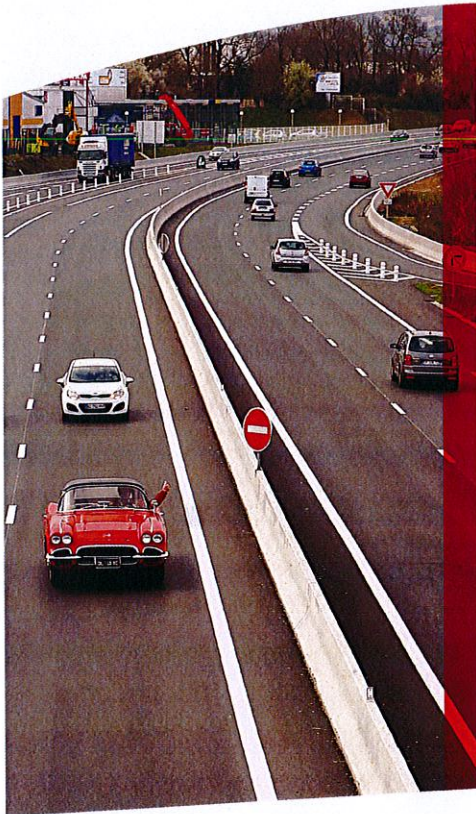
Le président
de
l'ALBIGEOIS
Philippe BONNECARRÈRE

Envoyé en préfecture le 06/07/2015

Reçu en préfecture le 06/07/2015

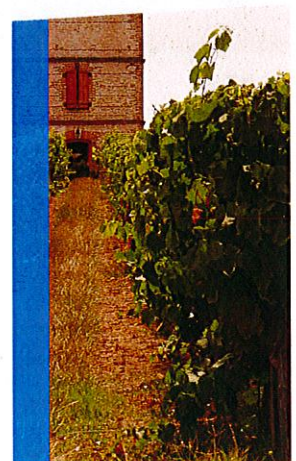
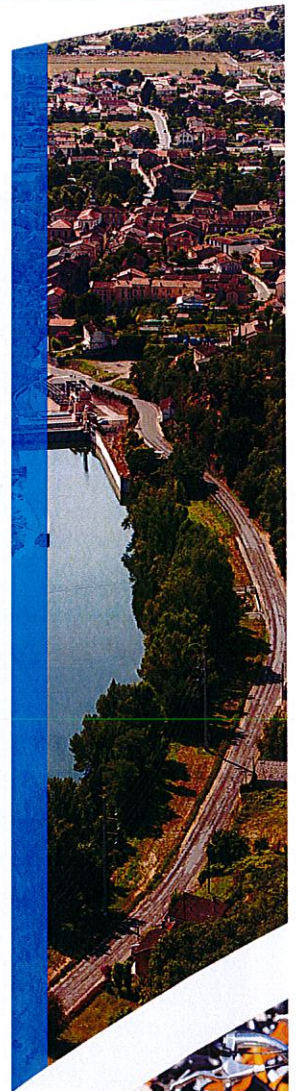
Affiché le - 7 JUIL. 2015

ID : 081-248100737-20150706-4_104_2015-DE



Contrat régional unique avec la Communauté d'agglomération de l'Albigeois

2015 > 2017/2020



Entre,

Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées représenté par Martin MALVY, son Président,

Le Conseil Général du Tarn, représenté par Thierry CARCENAC, son Président,

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par Philippe BONNECARRERE, son Président

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles 2011-2015 (CPRDF) approuvé par l'Assemblée Plénière du 19/12/13,

Vu le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) approuvé par l'AP du 27/06/11,

Vu le Schéma Régional de Développement Economique 2011-2016 (SRDE) approuvé par l'Assemblée Plénière du 27/06/11,

Vu le Schéma Régional des Infrastructures de Transports (SRIT) (Assemblée Plénière du 26/06/08),

Vu le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) 2011/2020 approuvé par l'Assemblée Plénière du 26/06/12,

Vu le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) approuvé par l'Assemblée Plénière du 18/12/14,

Vu les délibérations n°14/AP/06.05 de l'Assemblée Plénière du 26 juin 2014, n°14/12/11.18 du 11 décembre 2014, N°15/AP/03.02 de l'Assemblée Plénière du 5 mars 2015, et de la CP du 4 juin 2015,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Tarn en date du XXX,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération de l'Albigeois en date du 30 juin 2015,

Vu la délibération n° XXX du Conseil Régional en date du 24 septembre 2015

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Lors de son Assemblée Plénière du 26 juin 2014 la Région a décidé d'engager **une nouvelle génération de politiques contractuelles**.

Ces nouvelles politiques contractuelles régionales ont notamment pour **objectifs** :

- **d'agir en priorité pour la croissance et l'emploi dans les territoires en mobilisant** l'ensemble de nos politiques publiques dans le cadre d'une stratégie dynamique de développement durable à un niveau pertinent, que constituent notamment les zones d'emploi.

En effet, avec des taux supérieurs à 80% des actifs qui y travaillent et y résident, les zones d'emploi de Midi-Pyrénées enregistrent les plus forts taux des régions françaises, reflètent la réalité actuelle de l'activité économique et constituent le maillage territorial où se jouent et doivent s'organiser les principaux ajustements entre offre et demande d'emplois.

Par ailleurs, chacune d'elles dispose d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (Métropole, Communauté d'Agglomération, Communauté de Communes) dont l'action et les fonctions qui s'y développent en font le « pivot » en termes de grands équipements de centralité et souvent de moteur économique.

Enfin, chaque zone d'emploi est constituée de bassins de vie dont les petites villes remplissent la fonction essentielle d'attractivité et de résistance démographique en offrant notamment des services dits « intermédiaires ».

- **d'agir en même temps pour le renforcement de la cohésion territoriale dans les quartiers défavorisés dans le cadre du volet territorial / Politique de la Ville.**
- **d'agir également pour l'attractivité et le développement des territoires ruraux et de montagne avec une priorité donnée pour les territoires qualifiés de vulnérables.**
- **de favoriser et de permettre, avec les collectivités ou leurs groupements concernés, l'émergence et la structuration de nouveaux territoires de projet** encore plus proches des **territoires vécus** et à une échelle plus forte, notamment en terme de population, d'arguments économiques et d'offre de services.
- **de mobiliser dans le cadre d'un contrat unique**, l'ensemble des dispositifs et moyens financier de la Région avec les territoires.

Par ailleurs, le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 approuvé par l'Assemblée Régionale le 5 mars 2015 constitue avec les Fonds européens et les politiques d'intervention de la Région, les principaux instruments au service du développement régional pour préparer l'avenir et porter les grands équipements dont nos territoires ont besoin à l'horizon 2020. Avec la création de la **Conférence Territoriale de l'Action Publique**, instance de dialogue et de concertation présidée par la Région, ces dispositifs permettent d'inscrire l'action de la Région dans la durée et de la coordonner avec l'intervention de l'Etat et des autres collectivités territoriales, notamment les Départements, Toulouse Métropole, les Communautés d'agglomération et les territoires ruraux et de montagne.

Pour 2015-2020, l'Etat a fait le choix de concentrer son action dans le cadre du nouveau Contrat de Plan Etat-Région sur un nombre limité de priorités dont plusieurs sont communes avec celles des Fonds Européens sur la période 2015/2020 :

- Mobilité durable
- Enseignement supérieur, recherche, innovation
- Usine du Futur, filières d'avenir

- Transition écologique et énergétique
- TIC
- emploi.

Ce Contrat de Plan présente les opportunités concrètes de développement à l'horizon 2020 pour chacune de ces priorités que l'Etat et la Région souhaite soutenir conjointement pour le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Les modalités précises de mise en œuvre du Contrat de Plan Etat-Région donne lieu à des conventions d'application thématiques, déclinées par département lorsque nécessaire. La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en est partie prenante.

Pour sa part, la Région a décidé d'accompagner au-delà du CPER 2015-2020, le territoire de l'Agglomération de l'Albigeois au travers de ses nouvelles politiques contractuelles Régionales dont les principes et les critères ont été respectivement approuvés par l'Assemblée Régionale le 26 juin 2014 et la Commission Permanente du 11 décembre 2014 complétés par la délibération n°15/06/11.01 prise par la Commission Permanente du 4 juin 2015.

Le rythme proposé pour le Contrat Régional Unique d'Agglomération de l'Albigeois découle directement de celui du Contrat de Plan Etat-Région. Il est prévu que ce dernier soit revu à l'issue du regroupement de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pour être fusionné en un Contrat de Plan unique à l'échelle de la nouvelle région sans en modifier les priorités.

Ainsi, le **Contrat Régional Unique d'Agglomération de l'Albigeois** sera conclu pour **une période de 3 ans** à l'issue de laquelle une révision permettra de l'adapter au cadre d'intervention de la future Région et au transfert de compétences résultant de la réforme territoriale en cours.

Ce Contrat Régional Unique fera l'objet de **programmes opérationnels annuels**.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent Contrat Régional Unique d'Agglomération de l'Albigeois a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour :

- **agir** en priorité pour la **croissance et l'emploi** dans le territoire de l'agglomération de l'Albigeois en lien avec les territoires environnants,
- **agir** pour le renforcement de la **cohésion territoriale** notamment dans le cadre de la **Politique de la Ville**,
- **agir** pour l'**attractivité** et le **rayonnement** du territoire de l'Albigeois.

ARTICLE 2 : BILAN DE LA CONVENTION TERRITORIALE D'AGGLOMERATION ET DE L'ACTION DE LA REGION SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS POUR LA PERIODE 2008 / 2014

2.1 - Convention Territoriale d'Agglomération de l'Albigeois 2008-2014

Fin 2014 : 77 projets représentant un coût total d'investissements de 113 M€ ont été soutenus dans le cadre de la Convention Territoriale d'Agglomération.

Des projets d'agglomération structurants, tels que les suivants cités à titre d'exemple, ont été soutenus par la Région (montants Hors Taxes) :

- **Aménagement Musée Toulouse Lautrec** (MO : SMAMTL) : coût : 9.445.000 € ;
Région : 1.605.150 € (17%)
- **ZA Albi Pôle** (MO : C2A) : coût : 514.720 € ; **Région : 162.516 €** (31%)
- **Hôtel d'entreprises Technopole** (MO : C2A) : coût : 5.270.000 € ;
Région : 235.000 € (3%)
- **Théâtre des Cordeliers** (MO : Commune d'Albi) : coût : 29.048.303 € ;
Région : 2.500.000 € (9%)
- **Espaces publics des Cordeliers** (MO : C2A et Albi) : coût : 4.112.401 € ;
Région : 750.000 € (18%)
- **Passerelle sur le Tarn** (MO : C2A) : coût : 5 982 000 € ; **Région : 1 644 000 €** (27%)

2.2 – La Région a mobilisé sur cette même période 107 676 297 € sur le territoire de l'Agglomération de l'Albigeois

EMPLOI FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE	41 979 177 €
RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	10 119 101 €
EDUCATION ET JEUNESSE	27 022 532 €
TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES	160 379 €
INDUSTRIE GRANDS GROUPES SERVICES AUX ENTREPRISES	5 399 792 €
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE	1 897 969 €
ARTISANAT COMMERCE ET TPE	256 043 €
AMENAGEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE SERVICE AU PUBLIC	4 983 132 €
CULTURE ET PATRIMOINE	10 061 901 €
ECONOMIE TOURISTIQUE ET THERMALISME	448 622 €
SPORT VIE ASSOCIATIVE	2 981 415 €
ECONOMIE. SOCIALE ET SOLIDAIRE INSERTION ECONOMIQUE	165 675 €
DEVELOPPEMENT DURABLE ENVIRON. CLIMAT ENERGIE	2 200 559 €

ARTICLE 3 : PRESENTATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS PARTAGEE AVEC LA REGION ET LE DEPARTEMENT DU TARN

3.1 - Un territoire en évolution constante depuis 2003 : Le Grand Albigeois, deuxième agglomération et pôle d'équilibre du nord de Midi-Pyrénées

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a été créée début 2003 par transformation de deux communautés de communes. Elle se compose depuis 2004 de 17 communes : Albi, Arthès, Cambon, Carlus, Castelnau de Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Labastide-Dénat, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Salles et Terssac.

Elle forme un ensemble homogène de 80 997 habitants¹ (84 110 habitants en population totale 2012).

La superficie de l'agglomération est de 209,4 km² ; la densité de la population est de 387 habitants/km², la plus élevée après l'aire urbaine de Toulouse et l'agglomération de Tarbes.

Depuis 1975, la croissance démographique est continue (+ 8 700 habitants en 20 ans, soit + 420 habitants par an) exclusivement due à un solde migratoire positif depuis 1990. La population est passée de 78 888 habitants² en 2006 à 80 997² habitants en 2012.

¹ Population légale municipale 2012

Cette évolution démographique est marquée par un relatif vieillissement de la population, à l'image de l'évolution démographique du territoire français, contrebalancé en partie par la présence d'une population étudiante. Cette évolution démographique est homogène sur l'ensemble des 17 communes du territoire qui connaissent toutes des dynamiques positives plus marquées toutefois pour les communes de la deuxième couronne. La structure de la population évolue (de plus en plus de personnes vivant seules) et modifie les besoins en logements impactés par la baisse de la taille moyenne des ménages (2,04 personnes/ménage en 2011 – 2,47 en 1990). Cette évolution influera sur les besoins futurs en logements de la population albigeoise.

Le tissu économique est composé essentiellement de PME avec des centres de décisions locaux. 82 % des établissements albigeois sont dits « principaux ». Un tissu particulièrement équilibré puisque 35 % des salariés travaillent dans les services, 37 % œuvrent dans le commerce et 28 % dans l'industrie. Les effectifs de l'industrie ont progressé de 6 % en 3 ans, ceux du commerce ont crû de 10 %³. L'artisanat a vu ses effectifs décroître de 3 % de 2008 à 2012 (Tarn : - 7%)⁴. Ce tissu économique solide a permis aux entreprises de mieux résister à la crise économique.

L'agglomération albigeoise comptait, fin 2011, le plus grand nombre d'entreprises de moins de 3 ans sur la région après la métropole toulousaine.

Le nombre de salariés a crû de 6 % entre 2010 et 2013³. Cette croissance est plus forte dans les TPE/PME que dans les entreprises de taille importante. Ainsi, sur cette période, les effectifs du TOP 30 des plus gros employeurs du territoire albigeois ne progressaient que de 4,6 %.

La dynamique de recrutement est plus intense que dans les autres agglomérations de Midi-Pyrénées (à l'exception de l'agglomération toulousaine). En 2012, 22 910 contrats d'embauche ont été signés alors que les autres agglomérations (hors Toulouse) n'ont pas dépassé le seuil des 20 000 contrats. En ne prenant en compte que les contrats dits de longue durée (CDI et CDD supérieurs à 6 mois), Albi occupe la deuxième place après la métropole toulousaine⁵.

Le développement économique est le point gravitaire des politiques publiques de l'agglomération depuis sa création. Il a fallu d'abord irriguer efficacement le territoire économique et le connecter à la métropole toulousaine (achèvement du doublement de la rocade en 2015). Cette armature routière est complétée par des infrastructures ferroviaires dont les performances en termes de services pourront encore s'améliorer avec la mise en place de créneaux de franchissements dans les gares pour compenser l'absence de doublement des voies entre Saint-Sulpice et Albi. La gare d'Albi ville n'a pas bénéficié à ce jour d'investissements pour sa rénovation et présente un aménagement en deçà des standards régionaux des villes préfectures de Midi-Pyrénées et des attentes des nombreux usagers qui la fréquentent. Le territoire est également doté d'un aéroport qui conforte l'activité de tourisme d'affaires et de congrès en plein développement.

L'agglomération a assumé son rôle de pôle d'attractivité et la logique de bassin d'emploi. L'offre économique foncière a été pensée en cohérence avec les intercommunalités voisines au travers d'un schéma territorial d'infrastructures économiques. Sa stratégie a été fortement dirigée vers l'accompagnement des entreprises.

Des infrastructures d'accueil ont été confortées et créées :

- Alpipôle sur la commune de Terssac,

² Population légale municipale

³ Source : registre du commerce et des sociétés

⁴ Source : registre des métiers (CM du Tarn)

⁵ Source : URSSAF et CARIF-OREF

- Albi-InnoProd, zone d'activités emblématique de l'innovation en Albigeois. Ce parc technopolitain de 45 hectares jouxte l'école des Mines et son incubateur, regroupe un hôtel d'entreprises, un centre régional d'innovation et de transfert de technologies, des halles technologiques abritant des plateformes technologiques de pointe sur le vide et les matériaux, des laboratoires de recherche, une couveuse innovation (la première de France), un pôle sur la valorisation énergétique de la biomasse, et à l'horizon 2016 un data-center. Cet ensemble favorise un véritable écosystème de l'innovation.
- Cette zone d'activités, déclarée d'intérêt régional, fonctionne en synergie avec la zone Eco²Rieumas, réalisée simultanément, pour accueillir des activités et des industries complémentaires des filières couvertes par la zone Albi-InnoProd. Située sur la commune de Marssac-sur-Tarn, en entrée d'agglomération et connectée efficacement à Toulouse par l'A88, Eco²Rieumas est également en cours de commercialisation

Au travers d'un programme d'investissement ambitieux, le Grand Albigeois a pu développer un ensemble complet de dispositifs d'accompagnement complémentaires qui permettent le développement d'activités innovantes.

Sur les années récentes, la communauté d'agglomération a dédié plus de 40 millions d'euros aux infrastructures et bâtiments économiques ainsi qu'aux trois filières d'innovation.

Derrière la locomotive régionale toulousaine, l'agglomération albigeoise constitue le premier pôle d'équilibre en Midi-Pyrénées en termes d'emplois privés comme dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Le poids de **l'enseignement supérieur** au sein du Grand Albigeois est une spécificité territoriale dont les atouts peuvent être synthétisés autour de deux notions - *l'excellence* et la *proximité* - grâce à :

- la qualité et la complémentarité de l'offre de formation qui permettent d'obtenir un taux de réussite des étudiants supérieur à la moyenne nationale ainsi qu'une insertion professionnelle facilitée, grâce au lien entre filière ESR et tissu économique,
- la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur qui se traduit par une intégration sociale supérieure à la moyenne nationale.

Les effectifs étudiants des 18 établissements post-bac sont en croissance continue : 4 247 étudiants en 2007-2008 - 5 540 étudiants en 2014-2015.

Etabli dans le cadre du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche de Midi-Pyrénées, le contrat du site albigeois 2013-2015 a été signé en juin 2013. Le bénéfice essentiel de la démarche engagée est d'avoir fédéré l'écosystème local permettant ainsi de positionner le territoire comme site de « plein exercice », d'affirmer le rôle pilote du site d'Albi dans le Nord-Est de Midi-Pyrénées. L'agglomération a participé au confortement de l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux dans le cadre du précédent Contrat de Projets Etat-Région, qui a permis la création de deux halles technologiques, dont la seconde est en cours de construction. Le bâtiment de l'Institut de formation en soins infirmiers est actuellement en travaux. Le C.U.F.R. Champollion doit changer de statut durant l'année 2015 pour être transformé en Etablissement Public Scientifique, Culturel et Professionnel (catégorie Institut).

La communauté d'agglomération a engagé la réalisation d'un **plan de déplacements urbains** volontaire afin d'accompagner le développement équilibré du territoire et d'aménager les déplacements dans l'agglomération.

Le Grand Albigeois s'inscrit positivement dans la dynamique métropolitaine toulousaine et participe à ce titre à l'association du **dialogue métropolitain** qui vise à affirmer la vocation métropolitaine de l'aire urbaine de Toulouse regroupant 1 800 000 habitants.

Pour contribuer au rayonnement métropolitain à l'échelle européenne, le Grand Albigeois bénéficie d'un patrimoine historique, culturel et environnemental de très haut niveau.

En 2010, **la Cité épiscopale** d'Albi a été inscrite au patrimoine mondial par l'UNESCO. La dynamique touristique qui en a résulté est particulièrement notable. Dans la continuité de cette mise en valeur des éléments d'excellence du territoire, la ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois ont déposé en 2014 une demande de classement, au titre de la Mémoire du monde de L'UNESCO, de **la Mappa mundi**, représentation du monde connu dressée au VIII^e siècle sur parchemin et l'une des deux premières en date, non symbolique ni abstraite.

Le musée Toulouse-Lautrec est le premier équipement culturel de Midi-Pyrénées de renommée internationale ; il fonctionne déjà en réseau avec le nouveau musée Soulages à Rodez. Albi est une destination touristique de premier plan avec environ 1 200 000 visiteurs par an. La ville d'Albi est signataire du contrat Grands sites Midi-Pyrénées qui vise à valoriser la destination albigeoise. Le **Grand Théâtre** des Cordeliers participe à l'accroissement de l'offre culturelle de qualité de la Scène nationale d'Albi, qui rayonne sur l'ensemble du territoire. Cet équipement permet par ailleurs de développer l'accueil de congrès et une activité de tourisme d'affaire, en forte évolution. L'offre culturelle est complétée par des événements importants tels que notamment le festival Pause guitare.

Le territoire reste également très attaché à ses animations et festivités populaires qui irriguent toutes les communes, parmi ses événements traditionnels à forte notoriété figure le carnaval d'Albi qui attire chaque année de nombreux visiteurs des territoires voisins.

Le Grand Albigeois est aussi **terre de tradition sportive** avec des équipes de niveau national (rugby et football féminin notamment) ; l'ekiden et le marathon d'Albi sont des rendez-vous renommés. Le territoire dispose d'équipements sportifs structurants permettant d'accueillir des événements sportifs de niveau international et national. Il en sera ainsi en 2015 pour les championnats du monde et d'Europe de moto-cross, la 77^{ème} semaine fédérale internationale de cyclotourisme, le championnat de France cadets-juniors d'athlétisme et le championnat d'Europe de majorettes. Le circuit automobile d'Albi continue d'être un point d'attractivité en accueillant des manifestations sportives importantes.

La rivière Tarn constitue un élément essentiel du paysage du Grand Albigeois qui y porte une attention particulière.

3.2 - Le Grand Albigeois, une ambition commune et une intercommunalité soudée avec un haut niveau d'intégration

Depuis sa création, la communauté d'agglomération a vu le champ de ses compétences s'élargir au service des 17 communes qui la composent⁶. Cette intégration des compétences a été portée par la volonté des communes de mettre en œuvre un développement cohérent et solidaire du territoire albigeois.

Cette volonté s'est traduite aussi par la création depuis 2010 de plateformes collaboratives d'ingénierie et de ressources administratives (finances, ressources humaines, informatique, juridique) afin d'optimiser les ressources fonctionnelles des communes. Depuis 2013, des services communs agglomération-communes sont progressivement mis en place : après le service Système d'information géographique créé en 2013, les services Finances et Ressources humaines sont mutualisés en 2015 entre l'agglomération et certaines communes. Un service commun, chargé de l'instruction des autorisations du droit des sols, sera créé le 1^{er} juillet 2015.

La communauté d'agglomération a décidé, en fin 2014, de mettre en œuvre un nouveau **projet d'agglomération** à horizon 2030.

⁶ En 2013, le coefficient d'intégration fiscale de la communauté d'agglomération de l'Albigeois était le treizième des communautés d'agglomération.

Ce projet d'agglomération est en cours de finalisation et s'inscrit dans la continuité de celui qui a été établi en 2003. Il intégrera les orientations et les enjeux de développement des schémas territoriaux locaux existants, en cours de révision ou d'élaboration:

- Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois,
- Plan Climat Energie Territorial de l'Albigeois,
- Schéma directeur cyclable,
- Schéma Territorial des Infrastructures Economique,
- Contrat du site albigeois Enseignement supérieur et recherche,
- Plan de déplacements urbains en cours de réalisation,
- Contrat de ville, devant être signé en fin du 1^{er} semestre 2015,
- Programme Local de l'Habitat en cours de révision,
- Convention Grands sites de Midi-Pyrénées signée par la ville d'Albi,
- Plan de paysages en cours d'étude.

Le projet d'agglomération aura pour objectifs de :

- **Favoriser toutes les énergies positives :**

- o en facilitant et en encourageant les échanges, l'animation du territoire, les initiatives communautaires, les modes participatifs,
- o en prenant en compte la nécessaire maîtrise des énergies, en développant les modes de déplacements et de communications doux, en promouvant l'utilisation des énergies renouvelables.

- **Conforter un cadre de vie d'excellence :**

- o en développant des espaces de vie cohérents permettant un meilleur équilibre entre les générations,
- o en préservant les qualités environnementales, patrimoniales et paysagères des espaces et en soutenant les activités - aux rangs desquels le maraîchage ou l'agriculture péri-urbaine- qui y contribuent
- o en promouvant le « vivre ensemble ».

Le contrat de ville, le SCoT du Grand Albigeois et le programme local de l'habitat notamment participeront à cet axe de développement.

- **Renforcer l'Albigeois comme place de référence régionale :**

Un territoire attractif et entreprenant, confortant sa place actuelle dans la région Midi-Pyrénées pour le rendre visible et reconnu dans le nouveau contexte régional et national, en poursuivant et en maintenant les outils :

- o **de développement économique** : L'économie de la connaissance, l'économie traditionnelle et l'économie sociale et solidaire sont les trois piliers du développement économique du Grand Albigeois dont l'innovation constitue le moteur.

La politique de développement économique du Grand Albigeois s'appuie sur une stratégie qui vise la recherche de l'équilibre entre l'accompagnement des entreprises locales, la création d'entreprises nouvelles et l'implantation d'entreprises extérieures au territoire.

- o **de développement touristique** : le classement de la Cité épiscopale d'Albi au patrimoine mondial par l'UNESCO, le musée Toulouse-Lautrec, la réalisation de l'espace urbain des Cordeliers et la construction du Grand Théâtre, la demande d'inscription de la Mappa mundi à la Mémoire du monde de l'UNESCO, le classement d'une partie de la commune d'Albi en zone touristique d'affluence exceptionnelle et d'animation culturelle permanente, participent au rayonnement national et international du Grand Albigeois.
- o **Le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche** est un facteur important de l'attractivité du territoire et de son développement économique. Le Grand Albigeois poursuivra son soutien aux infrastructures et

dans le cadre du contrat du site albigeois ESR pour permettre de conforter la place universitaire du nord-est de Midi-Pyrénées.

3.3 - LE GRAND ALBIGEOIS EN INTERACTION AVEC SON ENVIRONNEMENT :

Le Grand Albigeois, territoire de vie cohérent, solidaire et fortement intégré, situé sur un axe de communications important, fort d'un rayonnement, culturel et patrimonial, national et international est un territoire ouvert à son environnement.

En ce qui concerne la coopération intercommunale, le Grand Albigeois travaille déjà avec la communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois et celle de Centre Tarn dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois. Il a impulsé et collabore avec les territoires voisins pour la mise en œuvre d'une réponse concertée et solidaire pour l'accueil des grands passages dans l'arrondissement nord du Tarn. Il échange avec Castres-Mazamet et Tarn et Dadou sur des enjeux économiques partagés. Dans la ligne des orientations de son projet d'agglomération, il développera des relations avec les autres intercommunalités de la zone d'emploi d'Albi et les deux pôles d'équilibre territorial et rural (qui participeront à la gouvernance des nouvelles politiques contractuelles régionales au niveau de la zone d'emploi). En fonction des projets des intercommunalités, des modes de coopération pourront être recherchés pour conforter le développement cohérent de cet espace.

Dans le nouveau contexte régional, le Grand Albigeois, aura vocation, notamment en cohérence avec le périmètre d'action des pôles de compétitivité ou dans une logique de mise en réseau de recherche et d'innovation, à nouer également des liens avec les agglomérations dans la nouvelle région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

ARTICLE 4 : AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION DE LA REGION

Il convient de rappeler qu'en application de son Agenda 21 régional 2013 / 2017, la Région Midi Pyrénées poursuit l'objectif de prendre en compte les enjeux de développement durable dans l'ensemble des politiques qu'elle mène. Les 4 priorités retenues par la Région à ce titre sont les suivantes :

- contribuer à la transition écologique et énergétique du territoire,
- atténuer les disparités spatiales, économiques et sociales,
- adapter les modes d'actions aux mutations démographiques et sociétales,
- poursuivre les efforts d'exemplarité de la Région.

La Région mobilisera dans le cadre de ce contrat unique l'ensemble de ses dispositifs et moyens financier sur la base d'une stratégie de développement commune aux différents partenaires cosignataires de celui-ci et sur la base des thématiques prioritaires détaillées en suivant.

Dans ce cadre, les projets d'investissement sont prioritaires pour la Région, le financement des schémas, des études et des programmes d'animation relevant des responsabilités de chaque territoire et ne pouvant pas être pris en charge par la Région compte tenu de ses propres contraintes.

1 – EDUCATION

Dans le cadre de sa compétence en matière de lycées la Région entend favoriser l'égalité des chances, en dotant les territoires et les établissements des moyens nécessaires à l'éducation de nos enfants.

L'enjeu est de fournir aux lycéens les meilleures conditions de réussite et d'épanouissement afin de favoriser leur réussite scolaire et faciliter leur accès à l'emploi.

Ainsi, la Région contribue au développement de l'enseignement secondaire sur le territoire de l'agglomération de l'Albigeois, en particulier au travers des lycées suivants :
XX

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, ce sont ainsi XXXX élèves qui ont été scolarisés dans des établissements relevant de la Région.

2 – FORMATION PROFESSIONNELLE

Relevant des compétences propres de la Région et mise en œuvre à travers le Programme Régional des Formations Professionnelles (PRFP), la formation professionnelle ne fait pas l'objet d'une contractualisation en tant que telle avec les Collectivités.

Pour autant, dans ces domaines essentiels pour la croissance et l'emploi, agir à l'échelle de la zone d'emploi de l'Albigeois pour répondre à ses enjeux et besoins spécifiques est une priorité pour la Région. C'est pourquoi la politique régionale de formation professionnelle fera l'objet d'une mise en perspective dans le cadre du Comité d'Orientation Stratégique et de Programmation organisé à l'échelle de la zone d'emploi de l'Albigeois.

En application de la loi du 5 mars 2014 relative à la Formation, à l'Emploi et à la Démocratie Sociale, la Région voit ses compétences élargies et son rôle d'ensemblier renforcé en matière de formation professionnelle et d'orientation des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle. Dans ce cadre la Région est désormais compétente vis à vis de tous les publics.

L'emploi de qualité est un levier essentiel de la compétitivité des entreprises et des territoires. Il est conditionné par une adéquation et une mise en cohérence avec les choix d'investissements, une amélioration des processus actuels d'orientation initiale et continue dans le but de sécuriser les parcours professionnels, un ajustement régulier des formations au regard des besoins économiques, une meilleure réactivité des processus de recrutement et de reconversion, un accompagnement des mobilités professionnelles et géographiques, un dialogue social actif.

Une stratégie régionale d'emploi et de formation construite et animée par l'État, la Région et les partenaires sociaux est indispensable pour optimiser l'impact des projets structurants induits par les 5 axes stratégiques et les priorités sur l'emploi et les territoires.

Dans la perspective d'une réponse transversale et sectorielle aux problématiques liées à l'orientation, la formation, l'insertion et le maintien des publics les plus fragilisés sur le marché du travail, la Région a décidé dans le cadre du CPER 2015-2020 de soutenir en lien avec l'Etat les actions visant à :

- améliorer la connaissance des territoires, des filières ou des secteurs, avec l'appui du CARIF OREF et accompagner l'amélioration des conditions de travail à travers l'action du MIDACT (association régionale de l'amélioration des conditions de travail),
- sécuriser les parcours professionnels des personnes fragilisées sur le marché du travail, en adaptant notamment les besoins en compétences immédiats, à venir, directs ou indirects, induits par les priorités d'investissement, identifiés en lien avec les branches professionnelles, les réseaux de l'économie sociale et solidaire et les chambres consulaires,
- anticiper les besoins en compétences dans les secteurs économiques en développement et sur les territoires et mettre en œuvre des actions d'information et d'accompagnement répondant aux évolutions des compétences et des métiers liées notamment aux thématiques prioritaires du CPER (structuration des filières stratégiques, transition numérique et écologique).

Dans ce cadre la construction de l'IFSI d'Albi est prévue en 2015.

2-1 : Observer - Connaître – Anticiper

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2014, la Région coordonne et organise le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).

Le Service Public de l'Orientation tout au long de la vie est organisé pour garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux.

L'objectif est de répondre à la diversité des attentes et usages des publics, et de tenir compte des évolutions du contexte économique et social au niveau national et dans les territoires, des comportements et des besoins des personnes.

Dans ce cadre, la Région anime en particulier la Maison Commune Emploi-Formation de l'Albigeois et des Bastides.

Par ailleurs, l'Etat et la Région ont confié au CarifOref la mission de conduire des analyses pour anticiper les évolutions de l'emploi et des compétences et adapter aux besoins les politiques d'emploi et de formation.

2-2 : La formation au service de l'emploi et des compétences dans les territoires et les entreprises

La Région met en place des programmes de formation professionnelle pré-qualifiants et qualifiants à destination des demandeurs d'emploi.

Il convient pour la Région d'identifier les enjeux économiques de la CA de l'Albigeois afin d'identifier les besoins en compétences pour que soit définie au plus juste une offre de formation adéquate sur le territoire de l'agglomération.

2-3 : Investir pour la formation en alternance

L'apprentissage est un engagement fort des politiques publiques menées au niveau national, régional et local qui permet de concilier les besoins des entreprises avec l'apport de compétences par des jeunes en formation.

La Région, compétente dans le domaine de la formation par apprentissage, conduit une politique volontariste de développement de cette voie de formation qui permet à près de 44% des jeunes apprentis de trouver un emploi à l'issue de leur formation, et à 26% de poursuivre leur parcours de formation en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation).

L'apprentissage joue donc un rôle essentiel dans l'insertion professionnelle des jeunes et le développement économique des entreprises situées dans les agglomérations de la Région.

Ce sont 1 704 apprentis qui suivent un parcours d'apprentissage sur le territoire de l'agglomération au sein de 11 établissements.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois partage l'intérêt de diversifier l'offre de formation sur son territoire afin d'apporter aux entreprises de son territoire les compétences dont elles ont besoin pour se développer.

3 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / RECHERCHE

Afin de permettre de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur et d'offrir une réponse de proximité aux besoins des entreprises du territoire, il convient de rappeler que l'Etat et la Région ont fait du développement des sites de proximité un enjeu prioritaire du CPER 2015-2020 concentrant plus de 30% du programme d'investissement contractualisé.

Dans ce cadre, en cohérence avec le contrat de site signé le 21 juin 2013, l'Etat et la Région ont contractualisé un programme d'investissement de XXX M€ en faveur de l'Albigeois dont les conditions de mise en œuvre ont été précisés par la Convention d'Application « Enseignement Supérieur » du CPER 2015-2020 signée le XXX.

Etablissement	Libellé opération	Maîtrise d'ouvrage	Financement proposé (€)	Etat	Région	Bloc local (1) (SM en qualité de MO avance TVA)	FEDER
IMMOBILIER							
CUFR	Campus Albi Bâtiment A (P. Ambic) et bâtiment de la Garde	SM	1 935 600	375 600	280 000	580 000 : D 150 000 A 150 000 SM 280 000	700 000
CUFR	Campus Albi Bâtiment Administration + bâtiment F Verdier	A définir	748 000	408 000	340 000	Opération non bouclée	0
CUFR	Campus Albi travaux isolation thermique bat (ADM 3046 m2, B 1569 m2 et bât BOREL 6682 m2). Chauffage bat multimédia 1931 m2	SM	840 000	280 800	253 000	306 200 : A 213 000 SM 93 200	0
CUFR	Campus Albi construction bâtiment des sciences sociales et salles mutualisées hors salles spécifiques ESPE	SM	7 104 540	1 800 000	1 500 000	2 384 090 : D 856 500 A 643 500 SM 884 090	1 420 450
EMAC	Bâtiment de TP partagé Albi	EMAC	2 400 000	1 254 545	620 455	525 000 : D 262 500 A 262 500	0
Total			13 028 140	4 118 945	2 993 455	3 795 290	2 120 450

Etablissement	Libellé opération	Maîtrise d'ouvrage	Financement proposé (€)	Etat	Région	Bloc local (1) (SM en qualité de MO avance TVA)	FEDER
EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES							
Plateau technique de caractérisation des solides complexes (CARSOCOMP)		EMAC	997 600	635 055	362 545	0	0

(1) A = Agglomération, D = Département, SM = Syndicat mixte

RAPPEL DES POSSIBILITES DE MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS

FEDER :

Objectif Spécifique 8, action 1 « Adaptation des infrastructures de formation professionnelle par apprentissage et de centre de formation de service à la personne pour répondre aux besoins économiques des territoires et assurer une offre de proximité », pour les éventuels projets d'investissement liés aux CFA, Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).

FSE :

Objectif Spécifique 9, action 1 « Soutien aux établissements d'enseignement supérieur développant des formations ou des programmes de niveau I à III, sur les sites universitaires « de proximité » qui comportent des pourcentages de Catégories Socio professionnelles (PCS) défavorisés dépassant les pourcentages Métropolitains », pour soutenir le développement de nouvelles formations (exemples : Master Stratégies culturelles et internationales, BTS Tourisme...) sur le site de proximité d'Albi.

Type d'action envisagée à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération :

- Actions entrant dans le cadre du contrat du site albigeois.

4 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION

A – PROJETS POUVANT ETRE SOUTENUS DANS LES DOMAINES ECONOMIQUES ET DE L'INNOVATION :

En complément des dispositifs fixés dans le volet Innovation, Filières d'avenir et Usine du Futur, du Contrat de Plan Etat Région pour la période 2014 / 2020, et au titre du présent Contrat Régional Unique, la Région pourra accompagner, selon les modalités fixées par la Commission Permanente du 11 décembre 2014 :

- Les Zones d'Intérêt Régional (ZIR) inscrites dans la liste approuvée par la Région et répondant aux principes suivants :
Les maîtres d'ouvrage devront proposer un projet d'aménagement de qualité, conciliant, en fonction des potentialités du site, les objectifs suivants :
 - Gestion rationnelle de l'espace, en particulier dans les secteurs situés à proximité de terres cultivables ou d'élevage.
 - Qualité paysagère et architecturale,
 - Accessibilité et mobilité, en favorisant les déplacements doux (voies cyclables, trottoirs, desserte transport en commun,...)
 - Gestion de l'eau
 - Gestion des déchets
 - Maîtrise des émissions de gaz à effet de serre
 - Maîtrise de l'énergie.

La Région pourra également, au cas par cas, accompagner des opérations d'aménagement de zones liées à des projets identifiés de maintien, de développement ou d'implantation d'entreprises industrielles, contribuant significativement à l'emploi local (création minimum de 50 emplois industriels nouveaux sur 3 ans et/ou maintien d'au moins 200 emplois industriels).

Conformément au Régime exempté SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales, l'intervention de la région portera sur une partie de la différence entre le coût de revient des aménagements et le prix de vente des terrains aménagés, correspondant au prix de référence du marché applicable pour le territoire sur lequel se situe le projet.

- En cohérence avec les ZIR, les Hôtels d'entreprises et les Pépinières répondant à un besoin précisément identifié et inscrit dans une logique de cohérence au regard de l'offre d'infrastructures d'accueil existante à l'échelle du territoire. Une attention particulière sera apportée aux projets dépassant la réglementation thermique en vigueur et notamment aux bâtiments à énergie positive. Les réhabilitations de bâtiments à usage tertiaire soumis à la réglementation thermique devront atteindre au minimum une performance énergétique correspondant à l'étiquette énergétique C. Les maîtres d'ouvrage devront recourir à des matériaux et procédés de construction limitant globalement les impacts environnementaux : utilisation de bois construction certifié ou issu de forêts gérées durablement, utilisation d'éco-matériaux et plus généralement utilisation de produits de construction ayant la plus faible contribution possible aux indicateurs de consommation des ressources énergétiques, de changement climatique et d'épuisement des ressources.

En cohérence avec le volet territorial du CPER, (article 30) la Région pourra accompagner l'expérimentation sur des « territoires catalyseurs d'innovation » (TCI) d'applications, de technologies ou de processus de développement innovants permettant de répondre à des problématiques spécifiques pour le territoire ou d'offrir de nouveaux services à l'échelle de ce territoire (investissement). En particulier dans le domaine de la santé humaine et animale, des transports durables, des nouvelles mobilités, de l'intermodalité, de la production d'énergies renouvelables et du stockage, des innovations vertes, de l'agroalimentaire, du numérique, des smart grids, des applications collectives des TIC (open data, big data, crowdsourcing, crowdfunding, etc.), de la silver économie, de la médiation patrimoniale et culturelle, de l'économie circulaire, de l'économie de la fonctionnalité, de l'économie collaborative et de l'économie touristique, de la prévention des risques et de la sécurité des personnes.

Seront accompagnés dans ce cadre, des projets portés, soit par la structure porteuse du territoire, soit par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale appartenant à ce territoire, soit par une ou plusieurs entreprises, dont au moins une entreprise régionale, ayant conclu un partenariat avec le territoire, permettant de tester, à l'échelle du territoire, le déploiement, en lien avec les usages attendus, d'une technologie innovante ou d'un service innovant.

Les projets devront nécessairement :

- Pour les territoires : soutenir la dynamique de l'innovation, de la croissance et de l'emploi, proposer des services innovants au public, mettre les territoires en capacité de répondre aux enjeux auxquels ils sont confrontés.
- Pour les entreprises régionales impliquées : renforcer leur capacité à conquérir un marché en croissance, catalyser la mise sur le marché d'applications innovantes, en

particulier celles développées dans le cadre des pôles de compétitivité, de clusters et grappes.

- Les coopérations économiques territoriales, notamment dans le cadre de la structuration de filières à l'échelle de la grande région ou eurorégionale

Les aides directes aux entreprises, dans le cadre des contrats d'appui ou en réponse à des appels à projets, ne sont pas susceptibles d'être contractualisées, dans le cadre du Contrat Régional Unique. Toutefois, les résultats de ces différents dispositifs pourront faire l'objet d'un bilan quantitatif et qualitatif qui sera présenté lors du Comité de Pilotage Stratégique et de Suivi du Contrat Régional Unique.

B – L'ECONOMIE TOURISTIQUE :

L'économie Touristique en Midi-Pyrénées se caractérise par :

- 15 millions de touristes accueillis,
- environ 80 millions de nuitées enregistrées dont 15% liées à l'accueil de clientèles internationales,
- 5ème rang des régions françaises en termes de notoriété sur le marché national,
- 6 milliards d'euros par an de dépenses des touristes,
- 7,7% du PIB régional,
- 53 500 emplois dont 32 000 emplois salariés touristiques permanents et 9 500 non-salariés, auxquels il faut ajouter les emplois saisonniers estimés à 11 000.

Dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Midi-Pyrénées Garonne 2014-2020, la Région Midi-Pyrénées s'est notamment fixée les objectifs suivants :

- augmenter de 10% le nombre de nuitées des clientèles françaises d'ici 2021,
- accroître de 22% le nombre de nuitées marchandes des clientèles internationales et les scores de notoriété de nos territoires d'ici 2021,
- qualifier et soutenir la montée en gamme du réceptif touristique dans les territoires.

Par ailleurs, le CPER 2015-2020 précise que le dispositif régional « Grands Sites », mis en œuvre par la Région Midi-Pyrénées en lien étroit avec les huit départements, les communes et les offices du tourisme concernés, vise à engager une dynamique déterminante, l'objectif étant à moyen terme que chacun de ces sites se hisse au rang de sites d'accueil de niveau international.

Le Grand Site Midi-Pyrénées d'Albi bénéficiera des dispositifs du Plan triennal de Valorisation et d'aménagement des Grands Sites Midi-Pyrénées approuvées par la CP du 11 mars 2013 qui est prolongé jusqu'au 31 décembre 2017.

C – POSSIBILITES DE MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS

FEDER :

Objectif Spécifique 3, Action 3 « Soutien à l'expérimentation territorialisée sur des technologies et applications innovantes portées par les entreprises ou les collectivités territoriales (Territoires catalyseurs d'innovation) démonstrateurs territoriaux »

Objectif Spécifique 3, Action 4 « Pôles d'innovation et démarches collectives liées à l'innovation »

Objectif spécifique 4, Action 2 « Soutien aux investissements immobiliers visant à la création et au développement de lieux d'accompagnement et d'hébergements collectifs »

FEDER / Axe II dans le domaine de l'économie Touristique: OS5 : Moderniser l'appareil productif et stimuler la création de produits et services innovants et la performance à l'export des PME régionales : action 3 de l'Axe II -IV

FSE :

Objectif spécifique 14 : Soutenir l'accompagnement à la création d'activité pour développer l'accès à un emploi durable non délocalisable en faveur des publics fragilisés

FEADER :

Possibilité d'intervention en faveur des abattoirs, sous réserve de validation du Programme de Développement Rural Régional Midi-Pyrénées 2014-2020 par la Commission européenne

Type d'actions envisagées à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération :

- Aménagement de la deuxième tranche de la ZIR Albi-Innoprod-Eco²Rieumas.
- Extension de l'hôtel d'entreprises.
- Projets liés à l'économie sociale et solidaire.
- Projets présentés dans le cadre du Grand Site Midi-Pyrénées d'Albi dont :
 - Office de Tourisme d'Albi : réaménagement et mises aux normes
 - Aménagements urbains au sein du périmètre « Grands sites » (Albi : place de l'archevêché, place sainte Claire, ...).
 - Eglise Saint Salvy (Albi) : travaux de conservation et de restauration.
 - Médiation culturelle et patrimoniale à travers l'installation de matériel numérique au sein de la cité épiscopale (accès wifi, portail dédié, QR-Code, ...).

5 – MOBILITE MULTIMODALE

5- 1 : Finaliser le Programme de Modernisation des Itinéraires routiers (PDMI)

Le PDMI, sur la période 2009-2014, a permis d'engager la réalisation de nouvelles liaisons à 2 x 2 voies entre Toulouse et les villes moyennes régionales : les travaux sur la RN 124 entre Auch et Toulouse, sur la RN 88 entre Rodez et Toulouse ont été lancés, certains tronçons mis en service. L'amélioration des liaisons vers la frontière espagnole est également engagée avec la déviation de St Bât (RN 125), la déviation d'Aix-les-Thermes (RN 20). L'achèvement de la mise à 2 x 3 voies de la rocade de Toulouse est lancé.

Si le PDMI a permis de combler certains retards, des rattrapages considérables sont cependant encore à réaliser sur le réseau routier national. Toutes les opérations n'étant pas encore entrées en phase travaux, la poursuite des travaux prévus au PDMI est donc indispensable dans le respect des engagements déjà pris.

L'achèvement des opérations du Programme de Modernisation des Itinéraires (PDMI) déjà décidées entre l'Etat, la Région et les Départements, dans le respect des engagements pris constitue ainsi la priorité de ce Contrat de Plan Etat-Région.

A – PROJETS INSCRITS AU CPER

- 15 M€ d'investissements financés à hauteur de 4,24M€ par l'Etat et 6,07M€ par la Région
- 4,7M€ attendus du Département du Tarn et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Voie	Intitulé de l'opération	Coût des travaux prévisionnel (M€)	Plan de financement			
			Etat	Région	Bloc local (1)	SNCF RÉSEAU
ROUTES						
RN88	PDMI : Rocade d'Albi : Achèvement de la mise à 2x2 voies de la rocade sur 6,2 km avec mises aux normes des échangeurs et protections acoustiques	4	1,2	0,86	1,94 : D 0,43 A 1,51	
RN 88	PDMI : Aménagements de sécurité Lescure d'Albigeois	5,7	1,71	1,23	2,76 : D 0,61 A 2,15	
Total		9,7	2,91	2,09	4,7	
RAIL						
AXE DU QUART NORD EST						
Projet régional : aménagement pour jumelage/déjumelage à Albi ou Carmaux pour l'axe de Albi		1,2	0,3	0,9	0	0
Projet régional : Mise en GSM-R entre Toulouse et St Sulpice		4,1	1,03	3,08	0	0
Total		5,3	1,33	3,98	0	0

(1) A : Agglomération - D : Département

B – PROGRAMME FERROVIAIRE

Le Plan Rail, initié par le Conseil régional et cofinancé par l'Etat, la Région et SNCF-Réseau, a permis de remettre en état les voies et les ouvrages sur plus de 500 km du réseau ferroviaire existant, sauvegardant la pérennité menacée du réseau. Il a également permis de développer le réseau avec notamment des aménagements importants en gare de Toulouse Matabiau, le doublement de la voie entre Toulouse et Saint-Sulpice, la modernisation de la signalisation sur plusieurs axes. 820 M€ ont ainsi été investis sur la période 2007/2014 (400 M€ de la Région, 193 M€ de l'Etat, 179 M€ de RFF, 48 M€ d'autres partenaires dont Union européenne).

L'amélioration du niveau des infrastructures ferroviaires a renforcé l'attractivité des TER et favorisé le report modal vers le fer, permis la mise en place d'un réseau cadencé et amélioré la qualité de service offerte aux voyageurs. L'évolution du trafic TER montre le bénéfice retiré par les midi-pyrénéens de ces efforts d'investissement, puisque celui-ci a augmenté très sensiblement ces dernières années, passant de 6 à 12 millions de voyages en 10 ans.

C – AUTRES PROJETS POUVANT ETRE SOUTENUS PAR LA REGION DANS LE CONTRAT REGIONAL UNIQUE AVEC L'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

- Mise en accessibilité des points d'arrêt régionaux, dans le respect des objectifs fixés aux Agendas D'Accessibilité Programmés
- L'intermodalité liée aux transports régionaux

- Les déplacements doux en sites propres,
- Voies vertes dans le respect du Schéma Régional des Vélos-Routes et Voies Vertes approuvé à la CP du 25/09/2014.

Type d'actions envisagées à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération :

- Etudes et projet d'aménagement global d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare SNCF d'Albi-Ville en lien avec la place Jean-Jaurès (avec liaison par transports en commun en site propre) et l'université.
- Actions et aménagements prévus dans le cadre du schéma directeur cyclable.

Type d'actions envisagées à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération hors contrat régional unique :

- Développement d'une offre de services vélo.

6 – AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

A – Il convient de rappeler que le volet Numérique du Contrat de Plan Etat-Région vise principalement le déploiement du haut et très haut débit au travers des Réseaux d'Initiative Publique départementaux en articulation avec le Plan France Très Haut Débit relevant du Programmes des Investissements d'Avenir. La Région interviendra en complément de l'Etat, sur la même assiette, en mobilisant le Plan Régional Très Haut Débit doté de 100 M€.

Un dossier est d'ores et déjà déposé par le département du Tarn. L'Etat procède à son instruction et pourrait y consacrer entre 8 et 14M€ (hors CPER). Pour sa part, la Région statuera à l'issue de cette instruction.

B – AUTRES PROJETS POUVANT ETRE FINANCES PAR LA REGION DANS LE CONTRAT REGIONAL UNIQUE

- Equipements structurants de FOAD (cf. enseignement supérieur / recherche / formation)
- Programme Cyber bases
- Numérisation du patrimoine
- Développement d'usages et services numériques innovants, notamment technologies sans contact en lien avec le développement des transports publics interopérables,

Pourront être examinés dans ce cadre, les projets de développement de solutions numériques à l'usage des visiteurs pendant leur séjour (site Internet, mobilier numérique touristique, applications smart phone et tablettes ...), géolocalisation des lieux de visite, ainsi que la création d'un Data center d'une puissance IT max de 1MW associé à son bâtiment d'exploitation sur le Parc d'activités d'Innoprod.

C – POSSIBILITES DE COFINANCEMENT DES FONDS EUROPEENS

FEDER :

Objectif Spécifique 6 « Accélérer le déploiement et l'utilisation du Très Haut Débit pour les bâtiments et les communautés »

Objectif Spécifique 7 « Favoriser l'émergence de services et contenus numériques publics innovants ainsi que leur diffusion »

Type d'action envisagée à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération dans le cadre du contrat régional unique :

- Usages et équipements numériques pour le développement touristique.

Autre type d'action envisagée à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération hors contrat régional unique :

- Aménagement numérique des bâtiments communautaires et communaux.
- Aménagements et téléservices dans le cadre de la mise en place d'une e-administration.
- Création de point d'accès WIFI dans les quartiers, connectés à la fibre optique.

7 – TRANSITION ENERGETIQUE

Seront soutenues les priorités d'intérêt locales suivantes, dans le cadre du Plan Midi-Pyrénées Energies :

- ➔ **Améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments**, que ce soit les logements privés et sociaux – dans le cadre du Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) – ou les bâtiments publics.

Au titre du CPER, la Région a ainsi prévu de mobiliser 70 M€ en soutenant en priorité les investissements suivants, vecteurs d'activités économiques en région :

- Soutien aux travaux des particuliers pour les travaux de rénovation énergétique dans leurs logements, au travers de l'éco-chèque logement ;
- Soutien aux organismes du logement social pour mener des travaux de rénovation énergétique dans le parc de logements sociaux ;
- Soutien des collectivités pour des travaux dans les bâtiments accueillant du public.

La Région soutient également les activités d'animation et d'accompagnement portées par les Espaces Infos Energie (EIE) et le Centre de Ressources pour la Construction et l'Aménagement Durable (CeRCAD).

- ➔ **Développer les énergies renouvelables** : la Région accompagne chaque filière de production d'énergie renouvelable, avec des modalités adaptées en fonction de sa maturité et du contexte économique. Des subventions pourront notamment être accordées, sous réserve de l'adéquation des dossiers avec les critères d'éligibilité définis, aux projets de production de chaleur (ou froid) renouvelable à partir de biogaz, bois énergie, géothermie, solaire thermique, voire d'autres filières émergentes. La Région sera particulièrement attentive à la qualité environnementale des projets soutenus (qualité des approvisionnements, maîtrise des impacts notamment des émissions atmosphériques, ...).

La Région soutient également les activités d'animation relatives aux filières bois-énergie (via des structures locales) et biogaz (en créant, avec l'appui de l'ADEME et du FEDER, un Centre de Ressources Régional sur le Biogaz).

- ➔ **Développer l'économie circulaire** : la Région accompagne l'évolution des systèmes de production et de consommation afin d'optimiser les biens et services sur l'ensemble de leur cycle de vie, dans un objectif de réduction de leur impact environnemental et de préservation des ressources. Outre son soutien à l'Observatoire Régional des Déchets

(ORDIMIP), la Région intervient via ses dispositifs d'aides économiques en faveur de projets individuels ou d'actions collectives.

- ➔ **Favoriser des actions de diffusion pour la transition énergétique** : au travers en particulier de la mise en œuvre de l'Observatoire Régional de l'Energie (OREMIP) par la Région, en partenariat avec l'ADEME.

Dans le cadre du Fonds Régional Carbone, la Région peut soutenir l'amélioration ou le renouvellement des forêts déperissantes à l'initiative de la communauté d'agglomération ou des communes de l'Albigeois.

POSSIBILITES DE MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS

FEDER

Objectif spécifique 15 : Augmenter la production d'énergie renouvelable en priorité sur le bois-énergie, le biogaz et la géothermie

Objectif spécifique 16 : Réaliser des économies d'énergie en particulier dans les logements et les bâtiments publics

Objectif spécifique 19 : Réaliser des économies d'énergie dans les logements / hébergements à vocation sociale et les bâtiments publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville des Communautés d'Agglomération et des Communautés de Communes

Type d'action envisagée à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération :

- Actions prévues dans le cadre du plan de déplacements urbains et du plan climat énergie territorial de l'Albigeois.
- Construction d'une ferme photovoltaïque sur le site de Pélissier (Albi).

8 – TRANSITION ECOLOGIQUE

A – DISPOSITIFS D'INTERVENTION DE LA REGION INSCRITS AU CPER 2015-2020 (articles 17, 18 et 19) :

Seront soutenus au titre du CPER, la restauration des continuités écologiques latérales et longitudinales des cours d'eau, des zones humides, des sous-trames terrestres du SRCE via en particulier les « contrats restauration biodiversité Midi-Pyrénées », les plans nationaux et régionaux d'action en faveur des espèces menacées et la stratégie régionale espèces exotiques envahissantes, les actions des Parcs Naturels Régionaux et les Réserves Naturelles Régionales, les programmes coordonnés de restauration et de gestion de sous-trames du SRCE et l'assistance technique associée (rivières, zones humides...).

Par ailleurs, un service d'appui aux collectivités sera accessible à la Communauté d'agglomération de l'Albigeois pour faciliter la prise en compte du SRCE dans les documents d'urbanisme.

En complément pourront être accompagnées les actions de prévention des risques d'inondation, notamment l'animation et l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque dans le cadre des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) , les travaux de prévention et de réduction de l'aléa s'inscrivant dans une approche hydromorphologique respectueuse des écosystèmes aquatiques et conforme au Schéma

Régional de Cohérence Ecologique, et en particulier la mise en place de systèmes d'alerte des populations.

POSSIBILITES DE COFINANCEMENT DES FONDS EUROPEENS

FEDER :

Objectif spécifique 17 : Accroître la préservation de la biodiversité, des paysages et des milieux aquatiques ou humides

FEADER :

Priorités 4 (écosystèmes agricoles et forestiers) et 5 (ressources forestières et hydrauliques) du Plan de Développement Rural Régional (FEADER), sous réserve de validation de ce programme par la Commission européenne.

Type d'action envisagée à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération dans le cadre du contrat régional unique :

- Aménagement du ruisseau du Séoux avec la création de 8 bassins de rétention d'eaux pluviales.
- Connexions entre les trames bleues et vertes.
- Base de loisirs de Pratgrausals (Albi) : Extension et aménagement de la base incluant des actions autour de la biodiversité.

Autre type d'action envisagée à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération hors contrat régional unique :

- Berges du Tarn (Albi) : travaux de confortement et de mise en valeur.

9 – POLITIQUE DE LA VILLE

Conformément au décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 arrêtant la géographie prioritaire de la politique de la ville, les quartiers du Cantepau, de Veyrières Rayssac et de Lapanouse feront l'objet d'un Contrat de Ville conclu avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

La Région accompagnera ce Contrat de Ville dans le cadre du Contrat Régional Unique de l'Agglomération de l'Albigeois en mobilisant d'abord l'ensemble de ses politiques de droit commun, en particulier celles relevant de l'emploi et de la formation (mise en place de programmes de formations pré-qualifiants et qualifiants à destination des demandeurs d'emploi, soutien à la formation par l'apprentissage...). Sur ces thématiques la MCEF de x et son bureau territorial seront les interlocuteurs privilégiés. Elle participera, dans le cadre contractuel du CPER ou non, au soutien d'équipements de proximité, de développement économique, culturel et sportif, ainsi qu'à la réhabilitation thermique des logements selon les dispositifs prévus dans le cadre du présent contrat régional unique.

POSSIBILITES DE COFINANCEMENT DU FEDER 2014-2020 AU TITRE DE L'AXE X : RENFORCER LA COHESION TERRITORIALE EN FAVEUR DES QUARTIERS DEFAVORISES

Objectif spécifique 21 : Appuyer le développement intégré des quartiers prioritaires des Communautés d'Agglomération et Communautés de communes dans le cadre de la politique de la ville :

- soutien à la réalisation des économies d'énergies dans les logements / hébergements à vocation sociale et les bâtiments publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- maintien et développement de services aux publics par la rénovation et la création d'équipements correspondants / maintien et création de services commerciaux.

Type d'action envisagée à titre indicatif au titre du contrat de ville par la Communauté d'Agglomération :

- Actions proposées dans le cadre du contrat de ville (quartiers d'Albi) :
 - Opération de restructuration commerciale à Cantepau, sur le square Bonaparte.
 - Projet de rénovation urbaine de Cantepau (ANRU - quartier d'intérêt régional).
 - Repositionnement de la maison des services publics (perspective d'un regroupement des services publics de proximité dans le quartier de Cantepau).
 - Installation du centre social de Lapanouse dans l'ancienne école Herriot D, au cœur du quartier.
 - Regroupement des services en direction de la petite enfance sur le site de Charcot, rue Françoise Dolto, dans le quartier de Veyrières-Rayssac.
 - Poursuite des programmes d'économie d'énergie dans les bâtiments scolaires (Lapanouse : école Herriot isolation thermique du bâtiment C).
 - Plan de rénovation thermique des crèches pour la Maison de la petite enfance et de la famille à Lapanouse, la Crèche Mosaïque de Cantepau...
 - Programmes pluriannuels d'entretien et de rénovation des maisons de quartier (maison de quartier de Rayssac-Veyrières, de Lapanouse, de Cantepau, Espace associatif St Exupéry...).
 - Actions proposées dans le cadre du développement des déplacements doux en site propre.

Autre type d'action envisagée à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération hors contrat régional unique :

- Création d'un lieu pour les familles dans le cadre de la reconversion de l'ancien site scolaire de la Négrouillère à Cantepau.
- Equipements vidéo embarqués dans les bus.
- Mise en place de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets.

10 – CADRE DE VIE

Conformément à la délibération n°15/06/11.01 prise par la Commission Permanente du 4 juin 2015, la Région soutiendra les investissements liés aux projets de reconquête et de regualification urbaine patrimoniale dans les territoires ayant engagé une démarche de protection approuvée par l'Etat (secteurs sauvegardés, ZPPAUP, AVAP).

Type d'action envisagée à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération dans le cadre du contrat régional unique :

- Aménagement du centre bourg de Castelnau de Lévis (secteur sauvegardé).
- Aménagements en rive droite suite à la création d'une passerelle piétonne et cyclable sur le Tarn (Albi).
- Palais de la Berbie : travaux de rénovation, de mises aux normes et d'isolation.
- Eglise de la Drèche (Albi, Cagnac-les-Mines, Lescure d'Albigeois) et Saint-Joseph (Albi) : travaux de conservation et de restauration.

- Actions définies dans le cadre du plan de paysage en cours d'étude dans le respect des critères d'intervention de la région.

Type d'action envisagée à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération hors contrat régional unique :

- Aménagement de parcs relais (P+R) et de covoiturage connectés au centre d'Albi par ligne de bus et liaisons douce.

11 – ATTRACTIVITE ET GRANDS EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

En complément de son soutien dans le cadre du développement du tourisme urbain et de la requalification urbaine patrimoniale, la Région participera au renforcement de l'attractivité et au rayonnement de l'agglomération de l'Albigeois en soutenant la réalisation d'équipements culturels et sportifs dans le respect des critères d'éligibilité de la Région et des principes rappelés à l'article 5 du présent contrat.

Par ailleurs, pour permettre une irrigation culturelle des territoires équilibrée et faire bénéficier les Midi-Pyrénéens d'un égal accès à la culture, la Région soutient la création et l'aménagement de lieux culturels structurants qui assurent des conditions optimales aux formations artistiques professionnelles. Ces soutiens concernent les médiathèques et bibliothèques, les salles de spectacles, les cinémas et les musées labellisés « musées de France »

Type d'actions envisagées à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération :

- Médiathèque de Puygouzon.
- Création d'une salle multisport à Lescure d'Albigeois.
- Hôtel Rochegude (Albi) (bâtiment culturel - lieu d'exposition et accueil du centre culturel occitan d'Albi) : réhabilitation des salles d'exposition.
- Complexe sportif de l'ASPTT (Albi) : Réhabilitation du site (gymnase, ...).
- Construction d'un nouveau complexe sportif (Albi).
- Musée Lapérouse : Etudes et travaux pour un nouveau projet muséographique.
- Plaine des Sports de la Guitardié (Albi) : Dernière tranche de travaux.
- Aménagement de l'ex-gare de Saint-Juéry (équipement culturel).

12 – LA RENOVATION ENERGETIQUE ET L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS

Conformément aux critères d'intervention approuvés par la Commission Permanente du 2 mars 2015, la Région soutiendra, les projets de rénovation énergétique et d'accessibilité des bâtiments publics recevant du public.

Type d'actions envisagées à titre indicatif par la Communauté d'Agglomération :

- Espace aquatique Atlantis (rénovation énergétique et accessibilité).
- Médiathèque d'Albi-centre Pierre Amalric (accessibilité).
- Mairie de Cambon (rénovation énergétique et accessibilité).
- Mairie et salle associative de Saliès (rénovation énergétique et accessibilité).
- Programme pluriannuel de travaux de rénovation énergétique de bâtiments publics notamment les écoles (Albi)
- Ferme de la Mouline (Albi) : travaux de réhabilitation pour y faire une maison familiale (volets rénovation énergétique et accessibilité).

- Accessibilité des bâtiments publics communaux (Albi)
- Hôtel Rochegude (Albi) (bâtiment culturel - lieu d'exposition et accueil du centre culturel occitan d'Albi) : travaux d'accessibilité.
- Rénovation et accessibilité des bâtiments communaux de Marssac sur Tarn
- Rénovation énergétique de l'école de Cunac.

DOCUMENT DE TRAVAIL

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS SPECIFIQUES DE L'ACTION DE LA REGION DANS LE CADRE DES CONTRATS REGIONAUX UNIQUES :

- **Pour les Contrats Régionaux avec les Communautés d'Agglomérations**, la Région a décidé lors de son Assemblée Plénière du 26 juin 2014, de maintenir le principe d'une dotation pluriannuelle «dédiée» pour chaque Contrat Régional Unique sur la période 2015-2017 en insistant toutefois sur le fait que les priorités à retenir seront établies dans le cadre d'un véritable dialogue partenarial avec les Communautés d'Agglomérations. Le montant de la dotation pluriannuelle est défini sur la base des priorités ainsi retenues et en fonction du nombre d'habitants, du potentiel financier agrégé et de l'effort fiscal agrégé de la Communauté d'Agglomération.
- La dotation pluriannuelle de la Région pour la période 2015-2017 s'élève à XX M€. Celle-ci est principalement dédiée au soutien des projets dans les domaines suivants :
 - **action économique :**
 - zone d'activités d'intérêt régional,
 - pépinières,
 - hôtels d'entreprises,
 - pôles territoriaux de coopération économique (visant à favoriser l'ESS dans les territoires)
 - **grands équipements culturels**
 - **grands équipements sportifs**
 - **l'intermodalité** liée au ferroviaire et les **déplacements doux** en sites propres sur la base d'un schéma communautaire,
 - investissements liés aux projets de **reconquête** et de **requalification urbaine** dans les territoires ayant engagé une démarche de protection du patrimoine approuvée par l'Etat (secteurs sauvegardés, ZPPAUP, AVAP)...
- **Pour les projets publics dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une collectivité proposés dans le cadre du présent Contrat Régional Unique**, la Région financera prioritairement les projets dont la maîtrise d'ouvrage est communautaire. Par ailleurs, la Région souhaite que 30% minimum des projets relevant d'une collectivité soutenus par la Région concernent les territoires autres que celui de la Ville centre de la Communauté d'Agglomération concernée. Pour les projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une Collectivité et ne faisant pas par ailleurs, l'objet de taux d'intervention spécifiques de la Région, le taux d'intervention de celle-ci sera compris entre 10% et 25% selon le principe suivant : le taux d'intervention de référence et médian étant de 17,5%, celui-ci sera majoré ou minoré en fonction de l'indice synthétique composé du potentiel financier agrégé à hauteur de 75 % et de l'effort fiscal agrégé pour 25 %.
- Pour ces mêmes projets, si une maîtrise d'ouvrage communautaire n'est pas possible et dans l'hypothèse d'une maîtrise d'ouvrage communale pour des raisons dûment justifiées, l'aide de la Région sera comprise entre 10% et 25% et conditionnée à l'apport d'un fonds de concours communautaire au moins équivalent à l'aide de la Région et modulée selon le principe suivant : le taux d'intervention de celle-ci sera compris entre 10% et 25% selon le principe suivant : le taux d'intervention de référence et médian étant de 17,5%, celui-ci

sera majoré ou minoré en fonction de l'indice synthétique composé du potentiel financier agrégé à hauteur de 75 % et de l'effort fiscal agrégé pour 25 %.

ARTICLE 6 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN

À compléter par le Conseil Départemental

ARTICLE 7 : GOUVERNANCE

- un **Comité de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, il a pour missions :
 - d'identifier, de proposer et de sélectionner les projets présentés aux co-financeurs dans le cadre du programme opérationnel annuel et conformes à la stratégie de développement du territoire définie par le Contrat unique
 - d'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation.
 - de procéder à l'évaluation permanente du contrat.

Ce comité est composé des représentants des co-signataires du Contrat régional unique et son Secrétariat permanent est assuré par les services de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

- Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois participera au **Comité d'Orientation Stratégique et de Programmation** organisé par la Région en partenariat avec le Département du Tarn et en lien avec les acteurs des territoires concernés à l'échelle de la Zone d'Emploi d'Albi. Celui-ci :
 - a pour but de définir les orientations stratégiques pour l'attractivité, la croissance et l'emploi à l'échelle de la Zone d'Emploi d'Albi et des territoires qui la composent,
 - met en perspective les dispositifs des différents partenaires dans les domaines de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la transition écologique et énergétique, de l'action économique et identifie éventuellement les axes d'amélioration pouvant être engagés pour une pleine efficacité pour la croissance et l'emploi à l'échelle de la zone d'emplois.
 - examine les programmes opérationnels annuels des thématiques communes des Contrats Régionaux Uniques des territoires compris dans cette même Zone d'Emploi.
 - apprécie le bilan de la programmation des fonds européens gérés par la Région (FEDER, FSE, FEADER) ou le Département (subvention globale FSE) au bénéfice de la zone d'emploi et envisage les perspectives à venir dans ce cadre.
- La **Conférence Territoriale de l'Action Publique** présidée par la Région pourra aussi constituer une instance de dialogue et de concertation entre les collectivités.

ARTICLE 8 : MESURES COMMUNES RELATIVES A L'ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS

Les programmes opérationnels annuels donneront lieu à la fin de chaque exercice annuel à l'établissement d'un bilan physico-financier de sa réalisation. Celui-ci sera présenté à l'appui du projet de programme opérationnel de l'année suivante.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, adressera simultanément ses propositions de Programme Opérationnel annuel et les dossiers finalisés des projets correspondants aux partenaires cofinanceurs et co-signataires du présent Contrat Régional Unique, au moins 6 semaines avant la tenue du Comité de Pilotage stratégique et de suivi sur la base d'un support administratif commun défini conjointement par les signataires.

A ce stade les dossiers transmis aux partenaires financiers devront comprendre au minimum les pièces suivantes :

- ☐ Une lettre de demande du maître d'ouvrage,
- ☐ Une note descriptive et explicative du projet (et, le cas échéant, les études préalables)
- ☐ Un échéancier de réalisation des travaux (phasage pluriannuel s'il y a lieu)
- ☐ Les plans
- ☐ Les éléments d'appréciation sur la viabilité économique du projet ainsi que la présentation détaillée de son mode de gestion d'exploitation
- ☐ Un estimatif détaillé des dépenses
- ☐ Un plan de financement prévisionnel

ARTICLE 9 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION

Mention sera faite par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois de la référence au Contrat Régional Unique sur toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes de la Région, du « Conseil Départemental du Tarn » et de l'Union Européenne, conformes à leurs chartes graphiques et de dimensions égales doivent figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financés dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 10 : LES FONDS EUROPEENS

Les moyens financiers inscrits dans le présent Contrat Régional Unique, peuvent être mobilisés, en tant que de besoins, comme contreparties nationales aux financements européens. Dans ce cas, les projets retenus comme contreparties (y compris ceux qui ne bénéficient pas de crédits européens) doivent être présentés au Comité Régional de Programmation concerné.

Toutes les obligations prévues par la mise en œuvre des programmes européens s'appliquent (saisie dans PRESAGE, éligibilité des dépenses et des bénéficiaires, respect des politiques communautaires, comptabilité séparée ou d'un équivalent suffisant permettant l'enregistrement des transactions relatives aux projets co-financés, mesures de publicité, contrôles, etc...).

ARTICLE 11 : DUREE

Conformément aux termes du Contrat de Plan Etat Région, celui-ci sera revu à l'issue de l'union de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon pour être fusionné en un Contrat de Plan unique à l'échelle de la nouvelle région sans en modifier les priorités.

Ainsi, le **Contrat Régional Unique d'Agglomération de l'Albigeois** sera conclu pour **une première période de 3 ans** à l'issue de laquelle une révision permettra de l'adapter au

cadre d'intervention de la nouvelle Région et au transfert de compétences résultant de la réforme territoriale en cours.

Ce Contrat Régional Unique fera l'objet de **programmes opérationnels annuels**.

Fait à XXXX, le

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération de l'Albigeois**

**Le Président du Conseil Régional
Midi-Pyrénées**

Philippe BONNECARRERE

Martin MALVY

**Le Président du Conseil Départemental
Du Tarn**

Thierry CARCENAC

DOCUMENT DE TRAVAIL

ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHESE A TITRE INDICATIF DES PROJETS SOLLICITANT L'INTERVENTION DES PARTENAIRES COSIGNATAIRES DU CONTRAT REGIONAL UNIQUE ET QUI SERONT EXAMINES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES OPERATIONNELS ANNUELS SUR LA PERIODE 2015-2017 AINSI QUE DES PROJETS ENVISAGES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS HORS CONTRAT REGIONAL UNIQUE

Axes prioritaire d'intervention de la région	Type d'actions envisagées à titre indicatif par la communauté d'agglomération	Localisation	Maître d'ouvrage
3 - Enseignement supérieur / Recherche	- Actions entrant dans le cadre du contrat du site albigeois	Agglo	
4 - Développement économique et innovation	- Aménagement de la deuxième tranche de la ZIR Albi-Innoprod-Eco²Rieumas.	Albi-Marssac Albi	Agglo Agglo
	- Extension de l'hôtel d'entreprises.		
	- Projets liés à l'économie sociale et solidaire.		
	- Projets présentés dans le cadre du Grand Site Midi-Pyrénées d'Albi dont :		
	- Office de Tourisme d'Albi : Réaménagement et mises aux normes.	Albi	
	- Aménagements urbains au sein du périmètre "Grands sites" (place de l'archevêché, place sainte Claire, ...).	Albi	Agglo-Albi
	- Eglise Saint Salvy : travaux de conservation et de restauration.	Albi	Albi
	- Médiation culturelle et patrimoniale à travers l'installation de matériel numérique au sein de la cité épiscopale (accès wifi, portail dédié, QR-Code, ...).	Albi	Albi
5 - Mobilité multimodale	- Etudes et projet d'aménagement global d'un pôle d'échanges multimodal autour de la gare SNCF d'Albi-Ville en lien avec la place Jean-Jaurès (avec liaison par transports en commun en site propre) et l'université.	Albi	Agglo
	- Actions prévues dans le cadre du schéma directeur cyclable.	Agglo	Agglo
	- Développement d'une offre de services vélo.	Agglo	Agglo
6 - Aménagement numérique du territoire	- Usages et équipements numériques pour le développement touristique.	Albi	
	- Aménagement numérique des bâtiments communautaires et communaux.	Agglo	Agglo
	- Aménagements et téléseuices dans le cadre de la mise en place d'une e-administration.	Agglo	Agglo-communes Communes
	- Création de point d'accès WIFI dans les quartiers, connectés à la fibre optique.	Agglo	
7 - Transition énergétique	- Actions prévues dans le cadre du plan de déplacements urbains et du plan climat énergie territorial de l'Albigeois.	Agglo	Agglo
	- Construction d'une ferme photovoltaïque sur le site de Pélissier (Albi).	Albi	Albi
8 - Transition écologique	- Aménagement du ruisseau du Séoux avec la création de 8 bassins de rétention d'eaux pluviales.	Puygouzon-Albi	Agglo
	- Connexions entre les trames bleues et vertes.	Agglo	Agglo
	- Base de loisirs de Pratgrausals (Albi) : Extension et aménagement de la base incluant des actions autour de la biodiversité.	Albi	Albi
	- Berges du Tarn (Albi) : travaux de confortement et de mise en valeur.	Albi	Albi
9 - Politique de la ville	- Actions proposées dans le cadre du contrat de ville :		
	o Opération de restructuration commerciale à Cantepau, sur le square Bonaparte.	Albi	Tarn Habitat
	o Projet de rénovation urbaine de Cantepau (ANRU - quartier d'intérêt régional).	Albi	Agglo-Albi-Tarn Habitat
	o Repositionnement de la maison des services publics (perspective d'un regroupement des services publics de proximité dans le quartier de Cantepau).	Albi	Albi
	o Installation du centre social de Lapanouse dans l'ancienne école Herriot D, au cœur du quartier.	Albi	CCAS Albi
	o Regroupement des services en direction de la petite	Albi	Albi

	enfance sur le site de Charcot, rue Françoise Dolto, dans le quartier de Veyrières-Rayssac. - o Poursuite des programmes d'économie d'énergie dans les bâtiments scolaires (Lapanouse : école Herriot isolation thermique du bâtiment C). - o Plan de rénovation thermique des crèches pour la Maison de la petite enfance et de la famille à Lapanouse, la Crèche Mosaïque de Cantepau... - o Programmes pluriannuels d'entretien et de rénovation des maisons de quartier (maison de quartier de Rayssac-Veyrières, de Lapanouse, de Cantepau, Espace associatif St Exupéry...). - o Actions proposées dans le cadre du développement des déplacements doux en site propre. - o Equipements vidéo embarqués dans les bus. - o Mise en place de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets.	Albi	Albi
		Albi	Albi
		Albi	Albi
		Albi	Agglo
		Agglo Albi	Agglo Agglo
10 - Cadre de vie	- Aménagement du centre bourg de Castelnau de Lévis (secteur sauvegardé).	Castelnau	Agglo
	- Aménagements en rive droite suite à la création d'une passerelle piétonne et cyclable sur le Tarn.	Albi	Albi
	- Aménagement de parcs relais (P+R) et de covoiturage connectés au centre d'Albi par ligne de bus et liaisons douce.	Agglo	Agglo
	- Palais de la Berbie : travaux de rénovation, de mises aux normes et d'isolation.	Albi	SMAMTL
	- Eglise de la Drèche	Albi-Cagnac-Lescure Albi	Albi Albi
	et Saint-Joseph : travaux de conservation et de restauration.		
11 - Attractivité et grands équipements culturels et sportifs	- Médiathèque de Puygouzon.	Puygouzon	Puygouzon
	- Création d'une salle multisport à Lescure d'Albigeois.	Lescure	Lescure
	- Hôtel Rochegude : réhabilitation des salles d'exposition et travaux d'accessibilité.	Albi	Albi
	- Complexe sportif de l'ASPTT : Réhabilitation du site (gymnase, ...).	Albi	Albi
	- Musée Lapérouse : Etudes et travaux pour un nouveau projet muséographique.	Albi	Albi
	- Plaine des Sports de la Guitardié : Dernière tranche de travaux.	Albi	Albi
	- Aménagement de l'ex-gare de Saint-Juéry	Saint-Juéry	Saint-Juéry
12 - Rénovation énergétique et accessibilité des bâtiments publics	- Espace aquatique Atlantis (rénovation énergétique et accessibilité).	Albi	Agglo
	- Médiathèque d'Albi-centre Pierre Amalric (accessibilité).	Albi	Agglo
	- Mairie de Cambon (rénovation énergétique et accessibilité).	Cambon	Cambon
	- Mairie et salle associative de Saliès (rénovation énergétique et accessibilité).	Saliès	Saliès
	- Programme pluriannuel de travaux de rénovation énergétique de bâtiments publics notamment les écoles.	Albi	Albi
	- Ferme de la Mouline : travaux de réhabilitation pour y faire une maison familiale (volets rénovation énergétique et accessibilité)	Albi	Albi
	- Accessibilité des bâtiments publics communaux.	Albi	Albi
	- Hôtel Rochegude : travaux d'accessibilité.	Albi	Albi
	- Rénovation et accessibilité de bâtiments communaux de Marssac-sur-Tarn.	Marssac	Marssac
	- Rénovation énergétique de l'école de Cunac.	Cunac	Cunac

ANNEXE 2 : SUPPORT ADMINISTRATIF COMMUN POUR LA PRESENTATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS

Cette annexe vise à lister les informations (à minima) devant figurer dans les Programmes Opérationnels présentés par les Communautés d'Agglomérations.

La présentation se fera avec une mise en page « à l'italienne » et les Programmes Opérationnels seront transmis aux différents partenaires par voie électronique sous format Excel.

Chaque page du document constituant le Programme Opérationnel devra comporter les rubriques suivantes :

- **en tête :** le nom de l'Agglomération avec l'année concernée de programmation
(ex : année 1 – phase 1 – 2008)
- **colonnes :**

intitulé de l'opération	localisation du projet	maître d'ouvrage	total TTC	total HT	total des aides publiques sollicitées		1 colonne par partenaires financeurs - Europe, Etat, Région, Département, autre		Autofin.		Observations
					Montant	%	Montant	%	Montant	%	

ALBI
ARTHÈS
CAMBON D'ALBI
CASTELNAU DE LÉVIS
CARLUS
CUNAC
DÉNAT
FRÉJAIROLLES
LABSTIDE-DÉNAT
LE SÉQUESTRE
LESCURE D'ALBIGEOIS
MARSSAC-SUR-TARN
PUYGOUZON
ROUFFIAC
SAINT-JUÉRY
SALIÈS
TERSSAC



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS**

www.grand-albigeois.fr